



Le Controis
en Sologne

Contres • Feings
Fougères sur Bièvre
Ouchamps • Thenay

N°079 /2025 /CO
NEUTRALISATION D'UN EMPLACEMENT DE
STATIONNEMENT
15B RUE DE LA FONDERIE

Le Maire de la ville de Le Controis-en-Sologne (Contres 41700)

- Vu les dispositions du Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,
- Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu la demande de Monsieur MOREAU Dany, Maire Adjoint,
- Considérant que pour permettre de confirmer les essais, de fin d'année 2025, pour l'amélioration de la sécurité routière à l'intersection de la rue et de l'impasse de la Fonderie, il est nécessaire de réserver un emplacement de stationnement au 15 bis rue de la Fonderie.

ARRETE

ARTICLE 1 : De ce jour, jusqu'au 30 juin 2026, l'emplacement de stationnement situé au 15 bis rue de la Fonderie est interdit à tout stationnement.

ARTICLE 2 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté constatées par les agents compétents seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Tous les véhicules en contravention avec les prescriptions en matière de stationnement pourront être considérés comme gênant au titre de l'article R417-10 du code de la route, et faire l'objet d'une immobilisation et d'une mise en fourrière.

ARTICLE 3 : Cet arrêté sera affiché selon les règles en vigueur.

Conformément à l'article R 102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie à Le Controis-en-Sologne.
- Le demandeur
- La Police Municipale.

A Le Controis-en-Sologne, le 12 mars 2026,

Le Maire

Antoine LELARGE

